

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE LA CAISSE DESJARDINS DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
TENUE À DISTANCE, LE MERCREDI 20 AVRIL 2022 À COMPTER DE 19H30  
APRÈS CONVOCATION D'USAGE.**

**Personnes présentes en direct:** 53 (intervenants non inclus)

Intervenants ou responsables présents de la Caisse :

Julie Bourgeois, présidente  
Marc Marin, vice-président  
Lyne Logan, secrétaire  
Dominic Gagnon, directeur général  
Virginie Fontaine, adjointe à la direction générale  
Manon Bissonnette, conseillère communication et vie associative

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente de la Caisse, Mme Julie Bourgeois souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François qui se tient entièrement et exclusivement à distance en raison de la situation liée à la COVID-19 et informe l'assemblée des personnes qui l'accompagnent.

L'assemblée est déclarée officiellement ouverte.

À ce stade-ci, un message de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est livré aux membres, sous forme de capsule vidéo.

La présidente poursuit en précisant les règles de fonctionnement qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions tout au long de l'assemblée.

Par la suite, la présidente recommande la nomination de deux scrutatrices, à savoir, Manon Bissonnette, conseillère en communication et vie associative et Virginie Fontaine, adjointe à la direction générale, puisqu'elles ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir.

**Sur une proposition dûment appuyée,** il est résolu à la majorité de nommer Manon Bissonnette et Virginie Fontaine comme scrutatrices.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire, Mme Lyne Logan, est invitée à donner lecture de l'ordre du jour de cette présente assemblée et ce, tel que décrit ci-après :

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)
8. Période de questions au conseil d'administration

9. Adoption des modifications au Règlement intérieur de la Caisse et d'un règlement intérieur de rotation
10. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
  - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
  - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelle du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes
11. Rapport du comité de mise en candidature
12. Élection par acclamation
13. Votation en différé - Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des membres du conseil d'administration
14. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Par la suite, sur proposition dûment appuyée, **il est résolu** à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE 21 avril 2021**

Sur une proposition dûment appuyée, **il est résolu** que le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 21 avril 2021, soit adopté tel que soumis.

### **4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente, Mme Julie Bourgeois débute par la présentation des membres du conseil d'administration. Elle remercie M. Simon Ferland, qui, après 4 ans au sein du conseil d'administration a décidé de ne pas solliciter un autre mandat. Un merci spécial a été souligné à M. René Pelletier pour ses 31 ans de dévouement et d'engagement à titre d'administrateur de la Caisse.

La présidente poursuit et présente un résumé des faits saillants de la dernière année et invite les membres à voir l'intégralité de son message en consultant la revue annuelle qui se retrouve sur le microsite de la Caisse.

Voici les principaux sujets mentionnés :

- Le Fonds du Grand Mouvement; 250 M\$ en soutien pour des projets structurants issus du milieu jusqu'en 2024;
- Le Fonds C, une enveloppe de 10 M\$ sur 2 ans, représentant localement une aide financière non remboursable jusqu'à 10 000 \$. (5) de nos membres entreprises ont pu profiter de cette aide pour réaliser leur projet de croissance;
- Appui aux entreprises pour un virage vers une économie verte

Depuis plus de 30 ans, le développement durable et la nécessité d'agir sur les changements climatiques sont inscrits dans l'ADN de Desjardins. Voici quelques actions qui ont été mises de l'avant :

- Ambitieux plan d'action climatique
- Signature d'engagements internationaux
- Contribution à l'électrification des transports
- Émission d'obligations durables
- Mise en place d'une Politique de développement durable et l'élaboration d'un plan d'action triennal visant à intégrer le développement durable et l'écoresponsabilité dans notre approvisionnement, notre gestion de matières résiduelles et notre implications communautaire.

La présidente poursuit en remerciant le directeur général, M. Dominic Gagnon qui a su reprendre le gouvernail avec jugement et inspiration et à nos 65 employés toujours engagés et dévoués malgré la situation pandémique. Merci à nos 23 674 membres pour leur fidélité et leur confiance. Et termine en soulignant l'importante contribution de M. Joé Robert à la direction de la caisse lors des 6 dernières années.

## **5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES**

La présidente présente le bilan de la surveillance relative aux règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent
- La caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code de déontologie.

## **6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Avant de passer aux résultats financiers de la Caisse, une courte vidéo sur les résultats du Mouvement Desjardins a été présentée. Par la suite, le directeur général, M. Dominic Gagnon prend la parole remercie tous les employés et gestionnaires pour leur excellent travail et tous les membres du conseil d'administration pour leur appui et particulièrement Mme Julie Bourgeois, présidente pour son support et sa disponibilité, et ce, dès son arrivée à la Caisse. M. Gagnon salue son collègue et ancien directeur général, M. Joé Robert et profite de l'occasion pour remercier les membres et clients pour leur confiance.

À ce stade-ci, une vidéo sur les excellents résultats financiers de l'année 2021 est présentée.

## **7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU**

La présidente invite les membres à regarder une courte vidéo sur le bilan de l'engagement de la Caisse dans son milieu. C'est un total de 128 625 \$ qui a été remis dans la communauté pour appuyer une multitude d'initiatives et de projets, dont 92 198 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu,

Faisant suite à la vidéo, la présidente présente la répartition par secteurs des dons et commandites qui totalisent 36 427 \$.

À ce stade-ci, la présidente entretient les membres sur le Plan d'engagement et de proximité adopté par le conseil d'administration permettant à la Caisse de se donner une vision de 3 ans sur son engagement dans le milieu. Ce plan triennal a permis de déterminer des priorités d'investissement et d'élaborer une politique d'investissement rendue publique sur le site Internet de la Caisse. À cet effet, la présidente présente les 4 priorités d'investissement qui ont été déterminées.

La présidente poursuit en présentant le solde du FADM au 31 décembre 2021 et de quoi il est constitué.

En terminant, les résultats de la consultation sur l'utilisation du FADM menée auprès des membres, partenaires et organismes ont été présentés.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente laisse la parole aux membres qui désirent poser une question ou faire mention d'un commentaire.

Une question a été soulevée à savoir, pourquoi la ristourne est moindre que l'an passé quand la Caisse obtient de meilleurs résultats financiers cette année. Le directeur général, M. Gagnon a divulgué le montant de la ristourne de l'année passée qui démontre que la ristourne versée cette année est supérieure de 12,01 % par rapport à l'an passé.

## **9. ADOPTION DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE ROTATION**

La présidente présente la nature des modifications proposées au Règlement intérieur de la Caisse en faisant la lecture intégrale de la résolution spéciale qui suit :

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration souhaite modifier la répartition des administrateurs au sein des trois (3) groupes protégés par secteurs et du groupe universel, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

**ATTENDU QUE** la volonté du conseil d'administration est de conserver les groupes A, B, C actuels, mais désire diminuer la composition des postes pour chacun des groupes protégés par secteurs et augmenter le nombre de postes universels;

D'adopter, par la présente résolution spéciale, les modifications suivantes au Règlement intérieur de la caisse :

- que l'annexe « A » décrivant les groupes et prévoyant la répartition des administrateurs dans lesdits groupes soit modifiée de manière à :
  - Diminuer de quatre (4) à trois (3) le nombre d'administrateurs du Groupe A;
  - Diminuer de cinq (5) à trois (3) le nombre d'administrateurs du Groupe B;
  - Diminuer de cinq (5) à quatre (4) le nombre d'administrateurs du Groupe C;
  - Augmenter d'un (1) à cinq (5) le nombre d'administrateurs du Groupe universel.

La présente résolution spéciale entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la résolution spéciale. Cette résolution a fait l'objet d'un vote et a été adoptée à 97,37 % des voix exprimées.

La présidente poursuit et fait lecture intégrale de la résolution spéciale concernant le Règlement intérieur de rotation :

Le conseil d'administration est composé de quinze (15) administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de trois (3) ans.

Afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	Nombre d'administrateurs	Répartition des administrateurs sortants de charge par groupes
<b>31/12/2022 (AGA 2023)</b>	5	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un (1) poste provenant du Groupe B;</li><li>• Un (1) poste provenant du Groupe C;</li><li>• Trois (3) postes provenant du Groupe universel;</li></ul>
<b>31/12/2023 (AGA 2024)</b>	5	<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux (2) postes provenant du Groupe A;</li><li>• Deux (2) postes provenant du Groupe B;</li><li>• Un (1) poste provenant du Groupe C;</li></ul>
<b>31/12/2024 (AGA 2025)</b>	5	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un (1) poste provenant du Groupe A;</li><li>• Deux (2) postes provenant du Groupe C;</li><li>• Deux (2) postes provenant du Groupe universel;</li></ul>

Le premier cycle débute au 1<sup>er</sup> janvier de l'année financière 2023 et un autre lui succède à tous les trois (3) ans.

*Le présent règlement a pour effet d'abroger toute règle ou tout règlement antérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse et entre en vigueur dès son adoption, avant la période des élections prévue lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022.*

**Sur une proposition dûment appuyée**, il est résolu d'adopter la résolution spéciale. Cette résolution a fait l'objet d'un vote et a été adoptée à 100 % des voix exprimées.

## **10. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION EN DIFFÉRÉ :**

Avant de débiter la présentation des scénarios, les membres sont invités à visionner une capsule vidéo présentant cet élément distinctif, la ristourne.

Par la suite, Mme Julie Bourgeois précise que les scénarios qui suivent sont recommandés par le conseil d'administration et s'avèrent les plus avantageux et totalement conformes aux encadrements légaux et invite le directeur général à procéder à la présentation.

### **• L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)**

Le directeur général présente la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels (ristournes) qui s'élèvent à 9 556 k\$ après ristournes aux membres.

**Sur une proposition dûment appuyée**, il est recommandé de soumettre au vote en différé, la proposition présentée.

### **• L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM**

Le directeur général poursuit avec la présentation du scénario pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes, tel que recommandé par le conseil d'administration.

Proposition de versement pour l'année 2021 :

- 1 650 880 \$ (Ristournes aux membres)
- 217 077 \$ (Fonds d'aide au développement du milieu)
- Ristourne volume = 0,62 \$ / 1 000 \$ de volume
- Ristourne assurances – 23 \$ / 1000 \$ prime
- Ristourne produits = 50 \$

**Sur une proposition dûment appuyée**, il est recommandé de soumettre au vote en différé, la proposition de versements présentée.

## **11. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE**

Avant de passer à la présentation de ce rapport, la présidente effectue une brève intervention sur le Profil Collectif qui est mis à jour annuellement afin que le conseil soit formé de personnes qui possèdent collectivement les qualités et les compétences nécessaires pour bien représenter les intérêts des membres et s'assurer que la Caisse soit bien gérée.

Chaque candidat pour un poste d'administrateur doit en outre démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil.

La présidente mentionne également que pour la période des élections, étant donné qu'elle est elle-même une personne candidate, le vice-président, M. Marc Marin agira comme président d'élection tel que le prévoit le *Règlement intérieur de la Caisse* et Mme Lyne Logan, secrétaire du conseil d'administration agira comme secrétaire d'élection.

À ce stade-ci, la présidente, Mme Julie Bourgeois invite M. Marc Marin, président du comité de mise en candidature à venir présenter le rapport dont l'appel de candidatures a été lancé durant la 3<sup>e</sup> semaine de janvier.

M. Marc Marin présente le rapport du comité de candidature et débute par le processus d'appel de candidatures qui a été diffusé pour une durée de 20 jours au cours de la semaine débutant le 17 janvier 2022.

À l'issue de cet appel, 8 candidatures ont été reçues, mais par la suite 3 candidats se sont désistés, laissant ainsi 5 candidats éligibles pour 5 postes à pourvoir. Un document de présentation de toutes les candidatures a été déposée sur le microsite de la Caisse.

## **12. ÉLECTION PAR ACCLAMATION**

Le président d'élection, M. Marc Marin poursuit en présentant les différents critères recherchés ainsi que les postes à pourvoir selon les groupes réservés, soit 1 poste pour le groupe A, 2 postes pour le groupe B et 2 postes pour le groupe C.

Étant donné que le nombre de candidatures reçues pour le Groupe B, convertis en groupe Universel, par suite de l'adoption précédente des modifications au Règlement intérieur Caisse, est inférieur au nombre de postes à pourvoir, la personne candidate, Mme Cécile Laliberté est élue par acclamation.

Étant donné que le nombre de candidatures reçues pour le Groupe C est égal au nombre de postes à pourvoir, les personnes candidates, mesdames Julie Bourgeois et Julie Lahaye sont donc élues par acclamation.

En complément à cette élection par acclamation, 1 poste réservé au Groupe A doit faire l'objet d'un vote en différé puisque nous avons deux personnes candidates sur ce poste, à savoir M. Denis Demers et Mme Aline Lavoie.

M. Marin précise qu'en raison de l'application de l'article 6.17 du *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC), celui des 2 candidats qui ne sera pas élu au poste du groupe A suite à cette élection, sera automatiquement élu administrateur sur le poste vacant, soit celui sur le groupe Universel.

## **13. VOTATION EN DIFFÉRÉ - PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

La présidente, Mme Julie Bourgeois informe les membres qu'ils seront appelés à voter à compter du 21 avril à minuit jusqu'au 24 avril à 23 h 59 (4 jours de votation) et que seuls les membres de plein droit pourront voter. Voici les éléments faisant l'objet d'un vote en différé :

- la répartition des excédents annuels (ristournes)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne
- l'élection d'un administrateur pour le Groupe A

## **14. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente mentionne que les résultats seront publiés sur le site Internet de la Caisse, environ 48 heures après la période de votation. La publication de ces résultats, s'ils s'avèrent positifs, mettra fin officiellement à l'assemblée.

Advenant un vote négatif, le processus devra être repris une seconde fois, soit lors de la tenue d'une autre assemblée afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

Mme Bourgeois remercie tous les participants et félicite une fois de plus les administrateurs nouvellement élus ou réélus et ceux qui le seront à l'issue de la votation en différé.

Voici les résultats de la votation en différé :

- la répartition des excédents annuels (ristournes) (POUR= 97,85 % - CONTRE= 2,15 %)
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne (POUR = 87,07 % - CONTRE = 12,93 %)
- l'élection d'un administrateur pour le Groupe A. La candidate élue est Mme Aline Lavoie. En raison de l'application de l'article 6.17 du *Règlement intérieur de la Caisse* (RIC), M. Denis Demers est élu sur le poste vacant pour le groupe Universel.

Après la publication des résultats sur le site Internet de la Caisse, l'assemblée est levée le 26 avril 2022 à 17 h.

---

Président(e)

---

Secrétaire